



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

N/Réf. : DEDUC/COLLEGES-2021-02-12-10277

Affaire suivie par Illyas DESAI

Tél. : 0262 90 36 99

République Française

Saint-Denis, le 01 MARS 2021

Le Président du Conseil départemental

à

Madame Caroline CLERIL-AGRIODOS
Principale du collège de la Chaloupe
B.P. 27
202, rue Alexandre Bègue
97416 LA CHALOUPÉ SAINT-LEU

Objet : Dénomination de votre collège

Madame la Principale,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 10 février 2021, a réservé une suite favorable à la proposition de dénomination faite pour le collège de la Chaloupe.

En vertu de cette délibération, votre établissement porte désormais le nom officiel de "**Collège Harry GRUCHET - La Chaloupe Saint-Leu**".

Je vous remercie de bien vouloir en prendre acte. Mes services reviendront vers vous pour fixer et organiser la cérémonie correspondante.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Principale, l'expression de ma considération distinguée.


Cyrille MELCHIOR

